



Avant audience administrative

Par **MGUEYE**, le **10/08/2011** à **17:20**

Bonjour,

je voudrais savoir:

Que signifie dans le **sens des conclusions**:

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE?

ANNULATION POUR ERREUR D'APPRECIATION?

Avant jugement à l'audience dans les dossiers des parties après une décision de non renouvellement de titre de séjour. (mémoire)

Merci de votre compréhension...